



Réfléchir, concevoir et préparer son projet agroforestier

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez réfléchir à la mise en place d'un projet agroforestier réussi sur votre exploitation. A l'issue de la formation, le but est que chaque stagiaire reparte avec des éléments précis et évalués pour concevoir son projet agroforestier.

Contenu

Cette formation se déroulera sur trois jours avec des modules complémentaires de formation sur internet.

Modules de formation internet de 8h (avant la formation)

Dès fin janvier 2020

proposé en amont de la formation aux producteurs. Il visera à leur permettre d'acquérir ou réviser les notions de base sur les systèmes agroforestiers et de faire une première réflexion sur leur projet.

Jour 1 - 20 février

- Présentation des projets de chacun des stagiaires.
- S'approprier les méthodes de création et les techniques de gestion d'un aménagement agroforestier. Quels sont les éléments à prendre en compte pour la conception d'un projet agroforestier ? Quelles contraintes techniques, économiques ?
- Choix des essences, modes de gestion, organisation de l'exploitation, calendriers de planification des projets.

Jour 2 - 21 février

- **Visite commentées d'exploitations des stagiaires ayant des projets agroforestiers. Réflexion commune sur le terrain pour la mise en place de parcelles agroforestières.**
- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

Jour 3 - 11 mars

- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org

INFOS PRATIQUES

Date : 20, 21 février et 11 mars 2020

Lieu : Alpes de Haute-Provence

Horaires : 9h à 17h

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Daniele Ori, expert national en agroforesterie à Agroof

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation

Au vu de la forte demande, inscription obligatoire avant le 20 janvier

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA